

QUAND LES MULTINATIONALES S'ACCOMMODENT DES RÉGIMES AUTORITAIRES

Benoît ORVAL
est militant
associatif et
syndical. Il anime
le site « Libération
Afrique ».

En l'espace d'une décennie, l'afro-pessimisme de rigueur chez les analystes a cédé la place à l'euphorie : l'Afrique est devenue « le » continent d'avenir¹. Les régimes totalitaires font-ils office de repoussoir aux multinationales au sud du Sahara ? Pas vraiment si l'on en juge par la liste des pays qui attirent les investissements. Le secteur extractif, structurellement gangrené par la corruption, concentre toujours l'essentiel des projets. Des sociétés *offshore* aux traditionnels pots-de-vin, en passant par les prises de participation de sociétés-écrans dans les filiales des grands groupes étrangers, les terrains d'entente entre entreprises et pouvoirs sont multiples. Avec toujours le même objectif : garantir un niveau de rémunération du capital investi qui reste, sur le continent africain, bien plus élevé que partout ailleurs dans le monde.

Les luttes démocratiques que connaît aujourd'hui l'Afrique subsaharienne se déroulent dans un contexte économique radicalement nouveau. Malgré une chute spectaculaire des prix des produits de base depuis 2011, qui affecte en premier lieu les pays exportateurs de pétrole ou de produits miniers, la croissance africaine résiste bien. Dans ses dernières estimations pour 2016, la Banque mondiale table sur un produit intérieur brut (PIB) continental en augmentation de 4,4%, porté par des pays comme l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Rwanda, le Mozambique ou la Tanzanie². La transformation de l'environnement économique attire les investisseurs pour 35 à 40 milliards de dollars chaque année, fait émerger de nouveaux acteurs (fonds d'investissements, sociétés de capital-risque, etc.) et renforce le poids des sociétés transnationales dans les économies locales. Celles-ci

Ndlr : Cet article a
été publié dans la
Revue Projet n°351,
avril 2016.

1 Jeanny LORGEUX, Jean-Marie BOCKEL, « L'Afrique est notre avenir », Sénat, Rapport d'information, octobre 2013, n° 104,

2 Banque mondiale, « Africa's pulse », octobre 2015.

prennent progressivement la main sur le jeu des relations Nord-Sud, longtemps dominé par les priorités géopolitiques et la sécurisation des approvisionnements stratégiques des États. Les anciennes puissances impériales mettent aujourd'hui sans complexe leur diplomatie au service de ces intérêts privés, qui ne sont plus seulement les héritiers du capitalisme de rente coloniale³ : de grandes multinationales « globales » s'intéressent aux ressources et aux marchés africains. Dans le même temps, les puissances émergentes (Chine, Inde, Brésil, pays du Golfe ou Malaisie) deviennent des investisseurs de premier plan, dans le secteur extractif comme dans les télécommunications, la construction, le tourisme, la banque ou l'agro-industrie.

Dès lors, la question des relations entre économie, multinationales, richesses produites et démocratie devient prégnante. Les économistes ont souvent considéré qu'un régime autoritaire était plus favorable au développement économique dans les pays pauvres, qu'un certain niveau de richesse favorisait au contraire l'instauration d'un régime démocratique, que ce régime démocratique était inversement un puissant moteur de développement dans les pays plus riches, mais que son « coût » (institutions, politiques redistributives, etc.) pouvait rapidement devenir un frein à la croissance⁴... Mais comment définir et modéliser ce « développement économique » et plus encore la « démocratie », sans réduire le premier à un taux de croissance et le second à un processus électoral formel ? Il est clair, pour qui parcourt les tableaux statistiques des pays d'Afrique subsaharienne, qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre PIB, PIB moyen par habitant, taux de croissance ou d'investissement et qualité de la vie démocratique d'un pays (graphique 1).

3 Thomas DELTOMBE, Alain DENEULT, Thomas NOIROT et Benoît ORVAL, « Multinationales françaises : entre Françafrique et mondialisation », in Thomas NOIROT et Fabrice TARRIT (coord.), *Françafrique. La famille recomposée*, Paris, Syllepse, 2014.

4 Voir notamment Samuel P. HUNTINGTON, *Political order in changing societies*, Yale University Press, 1968 et Robert J. BARRO, *Determinants of economic growth : a cross-country empirical study*, The MIT Press, 1997.

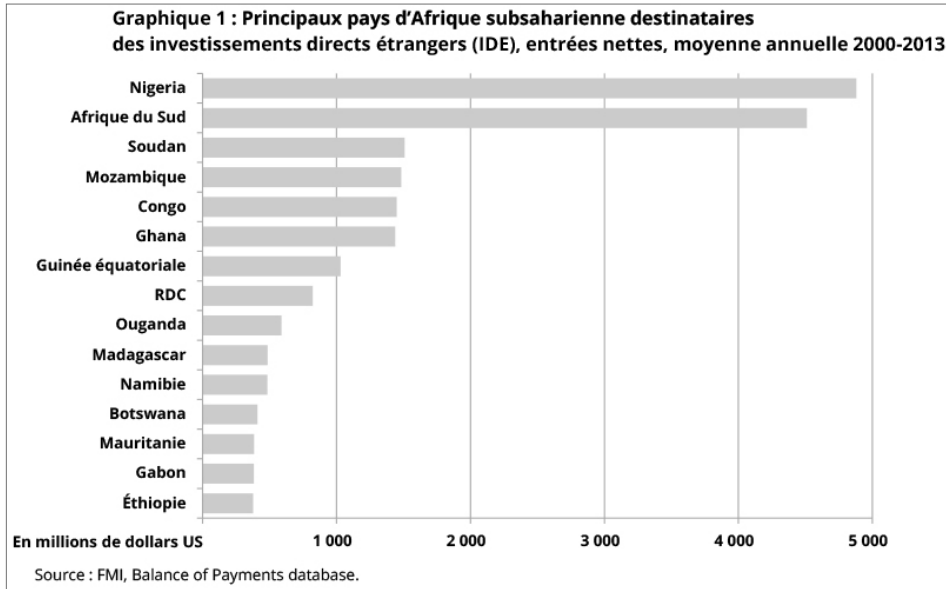


Tableau 1 : Classement des principaux pays d'Afrique subsaharienne destinataires des investissements directs étrangers (2000-2013) selon l'indice de perception de la corruption

	Position dans le classement 2014 (sur 177)
Nigeria	136
Afrique du Sud	67
Soudan	173
Mozambique	119
Congo	152
Ghana	61
Guinée équatoriale*	163
RDC	154
Ouganda	142
Madagascar	133
Namibie	55
Botswana	31
Mauritanie	124
Gabon	94
Éthiopie	110

Légende

1 = pays pour lequel l'indice de perception de la corruption est le plus faible

* Classement 2012

Source : Transparency international, 2015.

Même le très contestable « indice de la facilité à faire des affaires » de la Banque mondiale (« *Doing Business* ») montre que la nature du régime n'est pas décisive pour l'attractivité économique : dans les dix pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels la législation et l'environnement sont considérés comme les plus favorables aux entreprises, on retrouve aussi bien des démocraties comme l'Afrique du Sud et le Ghana, que la dernière monarchie absolue du continent : le Swaziland⁵. Ce petit pays a su attirer des multinationales à grand renfort d'avantages fiscaux et de répression des organisations syndicales. Coca-Cola, par exemple, y a implanté sa principale usine d'Afrique australe et orientale pour la fabrication du concentré de sa célèbre boisson. Le mouvement démocratique accuse l'entreprise de contribuer davantage à l'enrichissement de la famille royale qu'au bien-être des travailleurs ou des populations de ce pays, parmi les plus pauvres d'Afrique⁶. Mais le taux de rendement des investissements y est parmi les plus élevés du continent... et du monde (cf. graphique 2 et tableau 2). Et puis le roi Mswati III n'est-il pas mécène de la fondation philanthropique Coca-Cola pour l'Afrique⁷ ?

Le secteur extractif, gangrené par la corruption

Le changement d'échelle des investissements en Afrique et leur forte concentration dans le secteur extractif (pétrole, gaz, minerais, industrie forestière) sont déterminants. Certaines entreprises ont longtemps profité – et profitent encore – de l'instabilité politique et des situations de guerre dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), au Liberia ou en République centrafricaine, quand elles n'ont pas délibérément entretenu ces conflits. Les mallettes de « diamants du sang », les caisses de « minerais de guerre » (en particulier le coltan, indispensable à l'industrie électronique) ou les camions de grumes passent facilement les frontières. Autant de trafics qui ne nécessitent pas de capitaux importants, simplement la mobilisation des réseaux nécessaires à l'écoulement des produits et à leur blanchiment. Les enjeux changent de nature lorsque l'investissement se chiffre en milliards de dollars et qu'il porte sur le cuivre du Katanga (RDC) ou le fer de Simandou (Guinée), avec des centaines de kilomètres de routes ou de voies de chemin de fer à créer ou à entretenir, la construction d'usines de

5 Banque mondiale, *Doing business 2015 : going beyond efficiency*, octobre 2014.

6 David SMITH, « Coca-Cola accused of propping up notorious Swaziland dictator », *The Guardian*, 02/01/2012.

7 Peter KENWORTHY, « Living on the Coke side of life in Swaziland », *Pambazuka News* [www.pambazuka.net], juin 2011, n°536.

raffinage, des installations portuaires dédiées, etc. La stabilité du pays d'accueil devient alors la principale préoccupation des investisseurs.

Stabilité politique n'est évidemment pas synonyme de démocratie et nombre d'entreprises s'accommodent d'autant plus facilement d'un gouvernement autocratique bien installé qu'il est « bienveillant » en matière fiscale, de droits sociaux ou de politiques commerciales et douanières. Et la corruption de ces régimes est loin d'être un repoussoir pour les investisseurs. C'est notamment vrai dans le secteur extractif, premier secteur de corruption transnationale, avec 19% des cas étudiés par l'OCDE dans un récent rapport, devant ceux de la construction (15%), du transport et de l'entreposage (15%)⁸.

Cette dimension structurelle de la corruption s'explique en premier lieu par la rente extractive, qui garantit des revenus dans la très longue durée. En Afrique, les normes de rentabilité sont extrêmement élevées, censées compenser les risques pris et l'immobilisation des capitaux investis. Le secret des affaires y règne en maître avec, du côté des pays producteurs, des processus de décision centralisés qui facilitent les accommodements. La révision systématique des codes miniers dans les années 1990-2000, sous l'impulsion de la Banque mondiale, n'a rien arrangé. Destinées à cantonner l'État dans un rôle de régulateur, ces réformes ont surtout offert des conditions d'exploitation extrêmement favorables et ont parfois contribué, au Cameroun par exemple, à renforcer les pouvoirs discrétionnaires du président et de son entourage dans la négociation des contrats⁹. L'attribution ou le renouvellement des permis de recherche et d'exploitation, la validation des études d'impact environnemental ou des programmes de compensation, la négociation de conventions minières destinées à garantir à l'investisseur une stabilité juridique, fiscale et sociale sur la durée de l'exploitation sont autant d'étapes à l'occasion desquelles les décideurs locaux sont susceptibles de prélever leur dîme.

Affaires de famille en Guinée équatoriale

Certains régimes s'en sont fait une spécialité, jusqu'à la caricature. C'est le cas de la Guinée équatoriale, petit État aux immenses réserves pétrolières et gazières, dont le gouvernement est considéré par les organisations de défense des droits comme l'un des plus répressifs du

8 Étude de l'OCDE menée sur 427 affaires de corruption transnationale instruites entre 1999 et 2014. OCDE, *Rapport de l'OCDE sur la corruption transnationale. Une analyse de l'infraction de corruption d'agents publics étrangers*, 2014.

9 Victoria LICKERT, « La privatisation de la politique minière au Cameroun : enclaves minières, rapports de pouvoir trans-locaux et captation de la rente », *Politique africaine*, 2013, n°131.

continent. En quelques années, ce pays de 800.000 habitants est devenu une des principales destinations des investissements étrangers et le troisième producteur d'or noir au sud du Sahara, après le Nigeria et l'Angola.

Le pouvoir et le contrôle des postes stratégiques y sont une affaire de famille : le président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a renversé son oncle par un coup d'État en 1976. Depuis, il se fait régulièrement « réélire » à la tête du pays. Son fils aîné, principal prétendant à la succession, Teodorin Obiang Mangue, est deuxième vice-président chargé de la Défense et de la Sécurité nationale. Le benjamin, Gabriel Mbega Obiang Lima, est ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Énergie, tandis que son cousin, Melchor Esono Edjo, a été secrétaire d'État au Budget puis ministre des Finances pendant une dizaine d'années, avant de se reconvertir dans les affaires.

La presse internationale se fait régulièrement l'écho des frasques et des dépenses somptuaires de Teodorin Obiang. En France, le « prince » a été mis en examen pour blanchiment de détournement de fonds publics dans le cadre de l'affaire dite des « biens mal acquis », après que la justice a saisi son hôtel particulier – plusieurs milliers de mètres carrés avenue Foch –, des biens de grande valeur et une dizaine de voitures de luxe. Aux États-Unis, il est accusé de « détournement implacable de ressources », d'« extorsion de fonds » et d'avoir « pillé sans vergogne son gouvernement et les entreprises de son pays afin de soutenir son train de vie somptueux »¹⁰. Selon le département de la Justice, Teodorin Obiang aurait amassé, par la corruption et le blanchiment d'argent, des actifs d'une valeur de plus de 300 millions de dollars. Il fut contraint, en octobre 2014, à conclure une transaction avec les autorités américaines, renonçant à 30 millions de dollars d'avoirs pour éviter des poursuites et la saisie d'autres biens.

Si les « biens mal acquis » du président de Guinée équatoriale et de ses proches sont dans le collimateur de la justice, celle-ci est pour l'instant restée fort clémentine avec les multinationales qui se sont prêtées au jeu de la corruption ou n'ont pas été très regardantes quant aux circuits empruntés par leurs contributions fiscales. Il faut dire que les conditions d'exploitation des gisements équato-guinéens (redevances, partage de production...) sont particulièrement favorables. Et comme on n'est jamais trop prudent, le gouvernement Obiang a pris soin, ces dernières années, de diversifier ses partenaires : aux compagnies anglo-saxonnes des débuts (ExxonMobil, Noble Energy, Marathon Oil,

10 The United States Department of Justice, « Second vice president of Equatorial Guinea agrees to relinquish more than \$30 million of assets purchased with corruption proceeds », Justice News, 10/10/2014.

RoyalGate Energy, PanAtlantic Exploration...) se joignent aujourd'hui des entreprises nigériane (Atlas Petroleum International), anglo-suisse (Glencore), chinoise (China National Offshore Oil Corporation) ou brésilienne (G3 Óleo e Gás). Toutes exploitent leurs gisements *offshore* en partenariat avec GEPetrol, compagnie équato-guinéenne dirigée jusqu'à récemment par... le beau-frère du président !

Sociétés-écrans du clan Sassou-Nguesso

Des canaux moins voyants que les pots-de-vin, mais tout aussi efficaces, permettent aux régimes autocratiques de prélever leur part de la rente extractive. Dans un récent rapport, Global Witness (une ONG spécialisée dans l'investigation sur la corruption et le rôle des ressources naturelles dans les conflits) décortique l'utilisation sophistiquée des sociétés-écrans¹¹ en Angola, au Congo-Brazzaville, au Nigeria et en RDC.

Au Congo-Brazzaville, les compagnies pétrolières Total et Eni (Italie) ont renouvelé, le 14 juillet 2015, trois de leurs principales licences *offshore* du Secteur Sud, au large de Pointe-Noire. Pour se mettre en conformité avec le nouveau code des hydrocarbures, qui impose une participation d'entreprises privées congolaises dans les nouveaux contrats, les deux *majors* se sont associées avec trois entreprises « locales », Africa Oil and Gas Corporation (AOGC), Petro Congo et Kontinent Congo. Global Witness n'est pas parvenu à en identifier les actionnaires ultimes, Total refusant par ailleurs de révéler leur identité. Mais l'une d'elles, AOGC, a été fondée par Denis Gokana, président de la compagnie pétrolière nationale et proche conseiller du président Sassou-Nguesso, qui aurait revendu ses parts depuis. Par le passé, AOGC a été inquiétée pour un conflit d'intérêt dans la commercialisation d'or noir pour le compte de la Société nationale des pétroles du Congo¹², scandale dans lequel des versements ont été réalisés par AOGC sur le compte d'une société *offshore*, Long Beach Ltd. (domiciliée sur l'île d'Anguilla, territoire britannique d'outre-mer), dont l'unique ayant droit n'est autre que le fils du chef de l'État¹³. La réforme du code des hydrocarbures,

11 Global witness, « How to lose \$4 billion : credibility test for the global transparency standard as shadowy companies gain billions in oil and mining deals », octobre 2015.

12 Global witness, « Congo : is President's son paying for designer shopping sprees with country's oil money ? », Press Release, 26/06/2007.

13 Denis Christel SASSOU-NGUESSO est aussi directeur général adjoint au sein de la Société nationale des pétroles du Congo et administrateur général de la Congolaise de raffinage (Coraf). Il a en charge la vente de la part étatique du pétrole congolais. Sur les soupçons de détournements dans la gestion de cette manne pétrolière, voir l'enquête de la Déclaration de Berne, « Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo », février 2015.

loin de développer l'entrepreneuriat local, se révèle n'être qu'un nouvel instrument d'enrichissement des proches du pouvoir congolais¹⁴, au moment où le pays devient pourtant membre certifié « conforme » de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Et Global Witness d'insister : ces standards internationaux ITIE, destinés à lutter contre la corruption dans le secteur extractif, ne resteront crédibles que s'ils intègrent rapidement l'obligation de transparence pour l'actionnariat ultime.

Delta Synergie, « boîte noire de l'économie gabonaise »

Ces pratiques prédatrices peuvent prendre des formes plus systémiques, comme l'illustre la publication par *Médiapart* de documents confidentiels liés à la succession d'Omar Bongo, resté plus de quarante et un ans à la tête du Gabon. L'ex-chef de l'État et ses proches n'ont pas seulement collectionné les biens immobiliers en France ou au Gabon¹⁵. Ils ont aussi pris le contrôle d'une large part de l'économie gabonaise. Une *holding* financière, Delta Synergie, se trouve au cœur du dispositif. Jusqu'au décès du patriarche, elle était la propriété d'Omar Bongo, de son fils et successeur à la tête de l'État, Ali Bongo, de sa fille Pascaline et de six autres membres de la famille. La société possède des participations dans une trentaine d'entreprises nationales ou filiales d'entreprises étrangères, de tous secteurs d'activité : banque, assurance, logistique, travaux publics, textile, pétrole, mines, agro-industrie, etc. Le système est « un mélange des genres d'une rare ampleur entre affaires publiques et intérêts privés, un terrain propice à tous les trafics d'influence et délits d'initiés possibles et imaginables¹⁶ ».

Quatre groupes français sont directement impliqués dans ces montages financiers : Bouygues et sa filiale ETDE Gabon (aujourd'hui Bouygues énergies & services), Bolloré via sa filiale Gabon mining logistics, Eramet et sa filiale Comilog, BNP Paribas et sa filiale Bicig (Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon), premier réseau bancaire du pays. La Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), filiale à 51% du géant tricolore Veolia depuis sa privatisation en 1997, est aussi citée par les documents de la succession, avec des

14 « Congo-B : Qui sont les oligarques bénéficiaires du nouveau code pétrolier ? », *Africa energy intelligence*, 27/10/2015.

15 Fabrice ARFI sur *Médiapart* [www.mediapart.fr] : « La carte des avoirs suspects du clan Bongo en France », 03/10/2009 et « La vraie fortune des Bongo, une bombe à retardement pour le Gabon », 06/03/2015.

16 Fabrice ARFI, sur *Médiapart* : « L'affaire des 'BongoLeaks' : Gabon, le braquage du siècle », 12/03/2015 et « 'BongoLeaks' : le rapport qui accuse le clan présidentiel au Gabon », 27/04/2015.

participations empruntant un autre vecteur que Delta Synergie, non précisé. La famille Bongo avait donc un intérêt direct à la privatisation de l'entreprise publique, qui lui a rapporté 512 millions de francs CFA de dividendes pour les seules années 2010-2012 (soit près de 800.000 euros). On imagine bien l'utilité pour Veolia d'avoir dans le tour de table des actionnaires celui qui, en dernier ressort, fixe les règles et assure le contrôle de la distribution de l'eau et de l'électricité au Gabon...

Une relation fondamentalement asymétrique

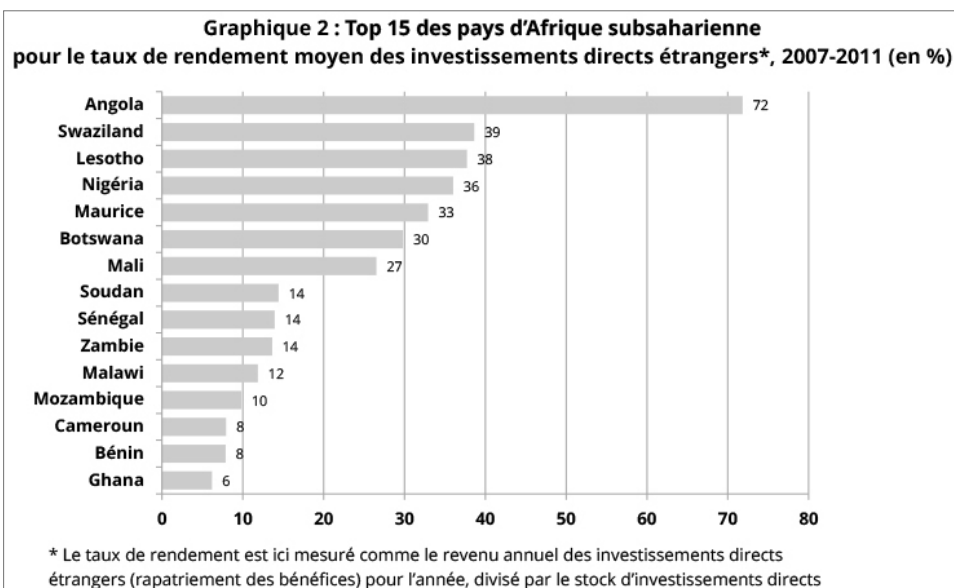
On le voit à travers ces exemples, les dirigeants de ces pays ne sont pas de simples « marionnettes » des entreprises transnationales, pas plus qu'ils ne sont totalement souverains dans leurs choix économiques. L'espace politique réel des États résulte de jeux de rapports de force à acteurs multiples, variables selon les pays, les secteurs économiques ou les périodes. Les marges de négociation des élites africaines se sont sans doute accrues avec la multi-polarisation de l'économie mondiale et l'offensive des puissances émergentes. Parallèlement, dans les années 2000, la forte augmentation des prix des produits de base et la course à la mise en production de nouveaux gisements ont brusquement desserré l'étau dans lequel étaient enfermés ces pays.

Cette évolution, renforcée par la mobilisation des sociétés civiles, a permis la révision de quelques législations et la renégociation de certains contrats. Mais l'éclaircie fut de courte durée. La parenthèse s'est refermée avec l'effondrement des cours des matières premières. Sans reproduire totalement la situation antérieure, nous sommes sans doute revenus à une relation fortement asymétrique, qui permet aux entreprises de jouer à nouveau de la concurrence entre territoires. Les multinationales ont en effet cette capacité à arbitrer, en permanence et à une échelle globale, sur la localisation de leurs investissements, les nouvelles mises en production, la mise en sommeil de projets ou les fermetures de sites. C'est particulièrement vrai dans le secteur extractif, où les entreprises se constituent des portefeuilles de permis, dont une partie ne sera jamais mise en production et dans lesquelles elles puisent, selon l'évolution du marché, des coûts de production ou des politiques fiscales. Les marchés financiers valorisent alors tout autant les « réserves » de l'entreprise *via* ces permis que sa capacité à réaliser des arbitrages entre les différentes options qui s'offrent à elle.

Une rentabilité hors norme

Les quelques affaires évoquées ici ne sont évidemment que la partie visible d'un vaste réseau de collusions entre le monde économique et des pouvoirs despotiques. L'inventivité est sans limite lorsqu'il s'agit, d'un côté, de choyer son armée et ses forces de sécurité, de maintenir ses clientèles ou d'enrichir son clan et, de l'autre, d'engranger les profits. En participant, directement ou indirectement, à la pérennisation de ces régimes, les multinationales prolongent les conditions de production qui leur sont les plus favorables.

Car si de grandes entreprises prennent ainsi quelques risques d'image et s'exposent parfois à des poursuites judiciaires, c'est parce que les enjeux financiers sont considérables. Le rendement moyen des investissements directs étrangers est en effet bien plus élevé en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde. Il s'établit, sur la période 2007-2011, à 15,7%¹⁷ (voire 25,2% hors Afrique du Sud !), deux fois plus qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (7,6%). La première place revient de très loin à l'Angola, suivi par le Swaziland (graphique 2)¹⁸.



17 Agrégat des séries statistiques suivantes : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Cap-Vert, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie. Pour les autres pays de la sous-région, les séries statistiques sont inexistantes ou trop incomplètes sur la période.

18 Les statistiques ne sont pas disponibles pour plusieurs pays, dont la Guinée équatoriale, le Congo-Brazzaville et le Gabon, qui auraient sans doute pu trouver leur place dans ce palmarès.

Tableau 2 : Principaux pays d'Afrique subsaharienne pour le rapatriement de bénéfices par les multinationales, moyennes annuelles et montant total cumulé des bénéfices rapatriés entre 2000 et 2012 (en millions de dollars US courants)

	Moyenne annuelle en millions de dollars US			Total
	2000-2004	2005-2009	2010-2012	2003-2012
Nigeria	2 447	10 694	21 845	131 236
Afrique du Sud	2 743	6 228	7 675	67 876
Angola	1 235	7 053	8 763	67 730
Soudan	527	1 959	1 311	16 363
Botswana	798	940	377	9 821
Zambie	108	931	1 143	8 622
Maurice	12	114	2 105	6 943
Ghana	51	187	1 124	4 560
Mali*	143	298	-	3 014
Tanzanie	123	263	314	2 869
Mozambique	52	419	167	2 852
Cameroun	99	257	317	2 729
Swaziland	76	195	422	2 623
Lesotho	107	193	370	2 613
Total Afrique subsaharienne**	10 143	32 145	47 332	353 439

Légende

* Données 2012 non disponibles

** Total pour une trentaine de pays

Source : Banque mondiale, International Debt Statistics.

Quelques chiffres suffisent à prendre la mesure des profits accumulés : si l'on s'en tient aux seuls flux licites et à la trentaine de pays pour lesquels les informations sont disponibles, plus de 47 milliards de dollars (moyenne 2010-2012) quittent chaque année les pays d'Afrique subsaharienne pour rémunérer le capital investi (tableau 2), cinq fois plus qu'au début des années 2000. Un montant bien supérieur au service de la dette publique du sous-continent dans son ensemble (19 milliards de dollars par an en moyenne entre 2010-2012), équivalant au total de l'aide publique qu'il reçoit chaque année. Entre 2000 et 2012, les multinationales installées au sud du Sahara ont rapatrié plus de 350 milliards de dollars de bénéfices, auxquels s'ajoutent bien sûr les flux financiers illicites, évalués pour l'ensemble de l'Afrique à plus de 50 milliards de dollars par an et dans lesquels ces entreprises ont une large responsabilité (manipulation des prix de transfert, sous-déclaration des volumes et de la qualité des produits exportés, fausse facturation, etc.)¹⁹.

19 Voir notamment Nations unies, *Commission économique pour l'Afrique*, « Flux financiers illicites. Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique », février 2015.

De tels enjeux financiers, comme la complexité et l'opacité des montages ou la diversité des canaux de corruption, pèsent lourdement sur nos capacités à agir. Pour autant, lorsque des citoyens ou des journalistes mettent au jour ces affaires, ils participent à la dé-légitimation des régimes despotiques et contribuent, modestement mais chaque fois un peu plus, à assécher les circuits de prédation dont ces derniers ont impérativement besoin pour se maintenir au pouvoir. Il y a ici de vraies convergences à construire entre mouvements démocratiques africains et sociétés civiles des pays d'origine de ces multinationales. Les luttes contre la corruption et les paradis fiscaux ou pour la transparence financière des multinationales et les luttes démocratiques ne sont finalement, dans chaque pays et à l'échelle du monde, que les différentes facettes d'une même lutte globale pour la liberté et la justice sociale. ■